

Préparer la visite de la sous-commission départementale de sécurité incendie en établissement pénitentiaire

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique ou personnel Infrastructure de tout grade évoluant en établissement pénitentiaire ou en DISP.

Prérequis

Avoir des connaissances en maintenance immobilière ainsi que des notions d'équipements de sûreté.

Enjeux

Les visites de la sous-commission départementale de sécurité incendie permettent de s'assurer que dans les établissements pénitentiaires, toutes les mesures de sécurité sont respectées afin d'accueillir les personnes détenues et les personnels en sécurité.

La visite de la sous-commission départementale de sécurité incendie est un moment solennel dans la vie d'un établissement pénitentiaire.

La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations, entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation de la maintenance.

Cette formation vise à identifier les différents acteurs des sous-commissions, le cadre réglementaire et les enjeux associés.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer la future visite de la sous-commission,
- De gérer son registre de sécurité,
- D'organiser ses visites de maintenance et ses contrôles réglementaires obligatoires,
- De mettre en place un suivi des actions de maintenance et de levées de réserves.

Contenu du programme

Jour 1 :

- Les causes du feu,
- La genèse des commissions, les sous-commissions en milieu pénitentiaire,
- Le contexte réglementaire, les différents textes applicables,
- La préparation d'une visite

Jours 2 et 3 :

- Le déroulé et les différentes étapes de la visite,
- Le suivi de la visite et rôle du responsable technique,
- Illustrations s'appuyant sur des cas concrets.

Les différents items seront abordés simultanément afin de souligner leurs interdépendances.

Référence (n° Harmonie) :
52195427

Date limite d'inscription :
24/04/2026

Durée : 2,5 jours

Dates :
Les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2026

Horaires* :
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.